

L'action de l'État en Auvergne- Rhône-Alpes

Bilan & chiffres clés
2022



Sommaire

Chiffres-clés 2022	4
EDITO.....	5
Aménagement du territoire	7
Le Contrat de plan État-Region 2021-2027	8
L'investissement local.....	9
L'accompagnement des petites villes et des villes moyennes.....	10
La transition écologique et la cohésion des territoires.....	11
France Services : le service public de proximité	12
Résorber la fracture numérique	13
Le développement des tiers-lieux sur tout le territoire.....	15
L'accompagnement des territoires de montagne	16
La coopération franco-suisse	17
La redynamisation d'un ancien site militaire de l'Allier	18
Transports & mobilité.....	19
Mobilité durable : développer l'utilisation du vélo pour se déplacer	20
Transport ferroviaire	21
Le développement de la multimodalité.....	22
Le développement du réseau routier national	24
Port fluvio-maritime de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône.....	25
Économie & solidarité.....	27
L'accès à la formation et à l'emploi.....	28
L'accompagnement des jeunes vers l'emploi	29
Le soutien aux entreprises.....	30
Les marchés de l'État en 2022 : entre hausse des prix et exemplarité.....	31
1 ^{ère} édition du forum Innovation DÉfense Entreprises (IDÉE)	32
L'accord régional de relance	33

La prévention et la lutte contre la pauvreté.....	34
L'intégration des étrangers primo-arrivants	36
Prévention et lutte contre l'illettrisme	39

Environnement, développement durable, agriculture & alimentation	41
La stratégie régionale eau-air-sol.....	42
La gestion de la sécheresse	43
Investigations sur les substances per- et polyfluorées.....	44
Un plan régional d'actions 2022-2024 pour les aires protégées	45
Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments.....	46
Transformation du parc immobilier en faveur de la sobriété : l'État exemplaire.....	47
Le développement des énergies renouvelables.....	48
Le plan national Loup et activités d'élevage	49
L'État aux côtés du secteur agricole dans les crises	50
Nouvelle programmation de la PAC 2023-2027.....	51

Culture	53
Clôture de la présidence française pour les sites palafittiques autour des Alpes	54
Villeurbanne, capitale française de la culture 2022	55
Les Micro-Folies en Auvergne-Rhône-Alpes.....	56
Sauvegarde et revitalisation de Viviers	57

Droits des femmes & égalité.....	59
La lutte contre les violences faites aux femmes	60
La promotion de l'entrepreneuriat des femmes.....	61

Innovation publique	63
Le Lab archipel, laboratoire d'innovation de l'État en région	64
La donnée et l'open data	65
L'accompagnement des agents publics	66

Chiffres-clés 2022 (valeurs - arrondies - à fin décembre)

70 000 km²

70 % couverts par la montagne

23 % du territoire classé « réservoir de biodiversité »

12 parcs naturels

3 parcs nationaux

4 095 communes

1^{ère} région de France pour l'industrie

510 000 emplois

60 000 sites industriels

2^{ème} région de France

- pour le PIB
- pour l'innovation

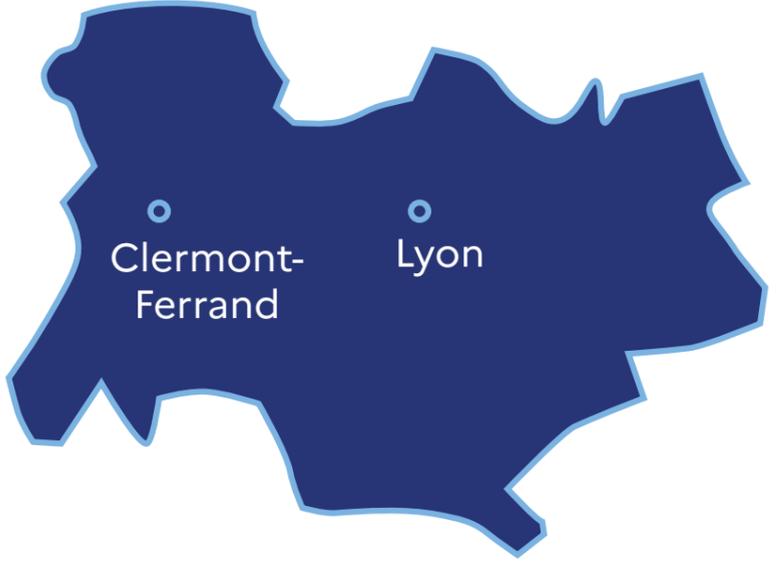
280 milliards d'€

19% des brevets français
11 organismes nationaux de recherche
21% des pôles de compétitivité français

Versement de l'État en région

50,4 milliards d'€*

soit 37,9 Mds de dépenses État
+
12,5 Mds d'avance de fiscalité aux collectivités
*(en 2021)



8 millions d'habitants

4/5 urbains

380 000 étudiants

113 habitants/km² (106 en France en 2019)

40 000 chercheurs

600 000 demandeurs d'emploi (-5,5% en un an)

Asile

10 500 demandeurs d'asile en 2022 (+32% par rapport à 2021)

12 800 places dans le dispositif national d'accueil en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés

Hébergement d'urgence

20 000 places

100 millions d'euros

ENJEUX RÉGIONAUX

SEVESO

103 établissements seuil haut

+ 79 établissements seuil bas

= 15% des sites nationaux

2700 inspections en 2022

CPER 2021-2027

2,2 milliards d'€ de l'État

soit 225€ / habitant

EDITO

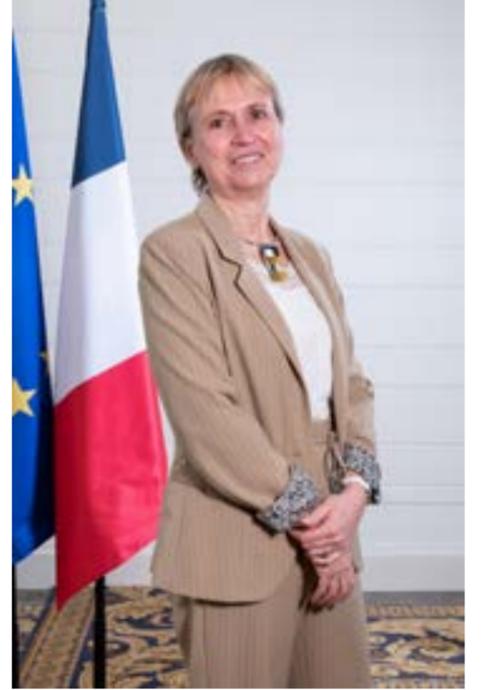
Cette année encore, les services de l'État se sont pleinement investis pour répondre aux crises et aux difficultés rencontrées par nos concitoyens, et pour conforter les atouts qui font de notre région le deuxième pôle économique et le premier territoire industriel de France.

La guerre en Ukraine et ses conséquences humanitaires et économiques ont représenté un défi de taille, auquel nous avons su apporter des réponses rapides et fortes, notamment en matière énergétique. Par ailleurs, alors que la sécheresse de cet été nous a rappelé l'urgence à agir, l'État a poursuivi et renforcé ses actions en faveur de la transition écologique et d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Au-delà de la seule gestion de crises, l'État prépare notre région aux grands enjeux du monde de demain et accompagne ses habitants, en investissant notamment dans les mobilités décarbonées, dans l'innovation et la recherche, dans le numérique ou encore dans la formation et la lutte contre l'illectronisme.

L'État n'agit pas seul mais de

concert avec ses partenaires, au premier rang desquels figurent les collectivités locales. Le contrat de plan État-région 2021-2027, d'un montant exceptionnel de 4,4 milliards d'euros, nous offre les moyens de nos ambitions et nous permettra de porter conjointement des projets structurants pour notre région. Par ailleurs, la majeure partie de notre territoire se trouve désormais couverte par des contrats de relance et de transition écologique, qui constituent un instrument précieux afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Je n'oublie pas non plus les autres partenaires de l'État dans la région, que constituent notamment les acteurs du monde économique ou associatif, et qui font vivre notre territoire au quotidien.



Les actions décrites dans ces pages sont d'abord celles des agents de l'État dans notre région, qui s'engagent chaque jour au service de l'intérêt général et de nos concitoyens. Je les remercie sincèrement pour leur mobilisation de chaque instant.

Je vous souhaite une très bonne lecture !



Aménagement
du territoire

Des conseillers numériques pour accompagner les usagers

Les conseillers numériques répartis sur toute la région proposent un accompagnement pour les usages quotidiens du numérique (réaliser des démarches en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la sco-

larité de leurs enfants...), et sensibilisent aux enjeux du numérique en favorisant des usages citoyens et critiques (maîtrise de l'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux...).

L'illectronisme* en Auvergne-Rhône-Alpes

En partenariat avec la préfecture de région, l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes a publié le 14 décembre 2022 une étude sur l'illectronisme

dans la région afin de mieux cibler l'action de l'État pour réduire cette forme d'exclusion contemporaine.

*Etre en situation d'illectronisme, cela signifie ne pas avoir utilisé internet au cours de l'année ou rencontrer des difficultés au quotidien dans l'utilisation des outils numériques.



Conseillers numériques

plus d'1M

d'accompagnements de personne réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes

408

Postes de conseillers numériques créés dans la région

389

Conseillers numériques recrutés

Illectronisme

1M

d'habitants seraient concernés par l'illectronisme en Auvergne-Rhône-Alpes

39 %

des 60 ans et + sont particulièrement concernés

26 %

des personnes pas ou peu diplômées sont touchées par l'illectronisme

Le développement des tiers-lieux sur tout le territoire

Les tiers-lieux sont des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, périurbains, urbains, quartiers de la politique de la ville... L'État soutient les initiatives publiques et privées en accélérant les projets et en outillant les acteurs.

Les Fabriques de territoire : actrices de l'inclusion numérique dans les quartiers politique de la ville et en zones rurales

Accès à la culture et aux savoirs, accès aux droits et aux services publics numériques, formation, apprentissage du code, création, fabrication, participation citoyenne, entrepreneuriat...

Ces fabriques proposent de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone rurale.

2 exemples de Fabriques de territoire : la Dynamo à Chambéry (73), l'association Bocage Numérique à Bourbon L'Archambault (03).

Les Manufactures de proximité : redynamiser les territoires fragiles et soutenir les entreprises artisanales locales

Tiers-lieux dédiés à la production, les Manufactures de proximité animent et apportent des services à une communauté professionnelle. Elles sont des ateliers de fabrication à destination des entrepreneurs

(TPE, artisans...) et leur donnent accès à des machines mutualisées, à un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité.

2 exemples de Manufactures de proximité : la Fab Unit à Crest (26), Luz'in à la Tour du Pin (38).



Auvergne-Rhône-Alpes **1^{ÈRE}** région de France en nombre de tiers-lieux labellisés par l'ANCT

Fabriques de territoires

7,5 M€

Investis par l'État pour développer les Fabriques de territoire de la région de 2020 à 2023

41

Fabriques de territoire en Auvergne-Rhône-Alpes (300 au niveau national)

Manufactures de proximité

16

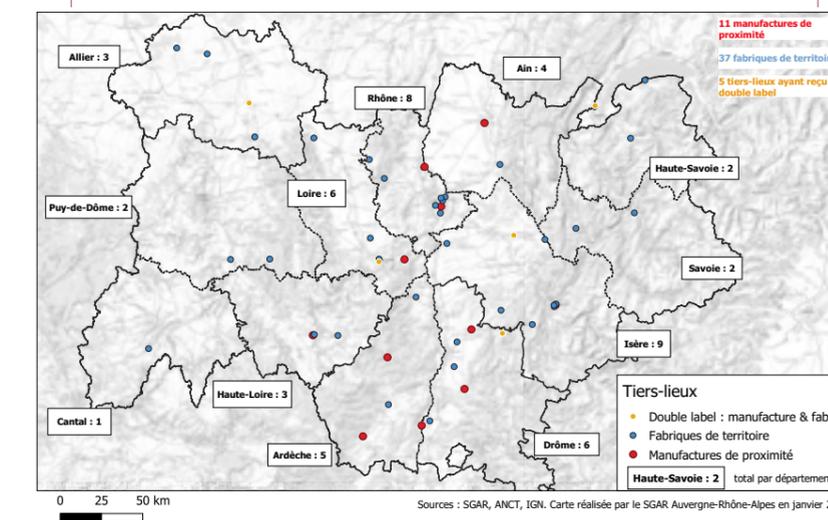
Manufactures de proximité en région (100 au niveau national)

4,8 M€

Investis par l'État pour développer les Manufactures de proximité de la région sur 2022-2023

2 ANS

D'accompagnement en ingénierie



• L'accompagnement des territoires de montagne

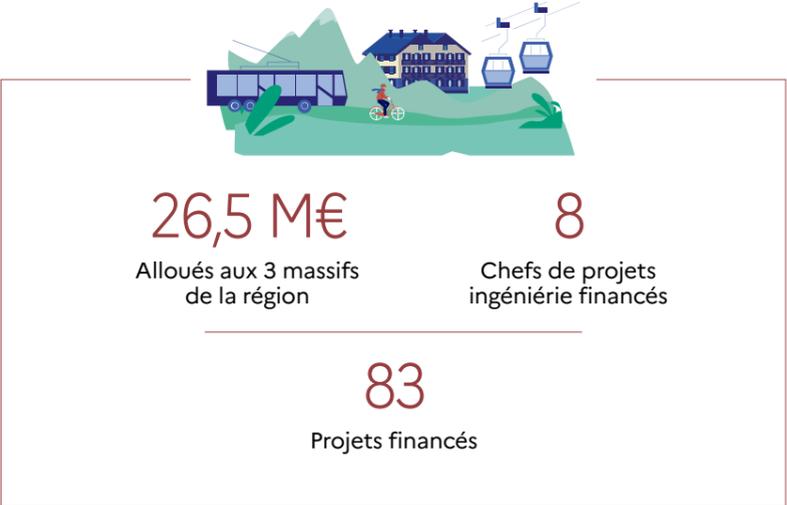
Conscient de la valeur mais aussi de la fragilité des montagnes françaises, le plan Avenir Montagnes lancé en 2021 par l'État marque les fondations d'un nouveau modèle touristique, plus durable et plus diversifié.

Le plan Avenir Montagnes

Le plan Avenir Montagnes accompagne les territoires de montagnes vers la diversification de leur offre touristique vers un tourisme quatre saisons, la conquête de nouvelles clientèles, l'accélération de la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne, à rénover et transformer le parc d'hébergements touristiques. Il vise ainsi à atteindre un modèle touristique qui améliore aussi bien la qualité de vie des habitants qu'il garantit l'expérience d'un séjour réussi pour les touristes, toute l'année.

Doté de 331 M€ sur deux ans (2021 et 2022) au niveau national, dont 10 % en ingénierie, le fonds Avenir Montagnes mis en œuvre en 2022 par les commissariats de Massif Central, massifs des Alpes et Jura sur la région a permis de :

- Financer en investissement 12,4 millions d'euros, soit 18 projets, sur les départements de la région AURA du massif central, 11,2 millions d'euros, soit 48 projets sur les 4 départements alpins et 2,9 millions d'euros sur l'Ain pour 17 projets.
- Financer 8 chefs de projets ingénierie (2 dans le MC, 2 en Jura et 4 dans les Alpes) répartis sur les 3 massifs, qui doivent mettre en œuvre une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification, en cohérence avec la stratégie de chaque massif. Ils sont financés à 75 % du coût salarial sur 2 ans, formés grâce à des offres thématiques d'ingénierie et accompagnés sur la mutualisation de pratiques et le partage d'expérience au niveau des massifs.



Quelques projets structurants peuvent être mis en avant :

- Pour le massif central : la rénovation des Grands Thermes et le renouvellement de l'offre thermique de bien-être participant à la transition du thermalisme à La Bourboule (63), la création d'un pôle Néandertal de la Chapelle aux Saints (19), gisement préhistorique inscrit aux monuments historiques, visant à diversifier l'offre locale vers une offre plus culturelle.
- Pour le Jura : le développement d'une offre touristique diversifiée

deux ou quatre saisons pour un tourisme autour de la cascade Glandieu à travers la valorisation du site et la restauration et la mise en tourisme de zone humide avec le conservatoire des espaces naturels pour le marais de Vaux et le lac de Génin.

- Pour les Alpes : le développement d'offre de tourisme comme la rénovation énergétique de centres de vacances ou de refuge de montagne, la rénovation de sentiers et la modernisation des thermes d'Aix-les-Bains.

• La coopération franco-suisse

Les répercussions des crises sanitaire, climatique, et énergétique ont impacté les échanges entre les autorités franco-valdo-genevoises en 2022. L'importance du dialogue transfrontalier s'est confirmé.

Le sujet de la santé est resté prégnant tout au long de l'année avec la réactivation de la commission santé du Comité régional franco-genevois (CRFG), l'étude de l'observatoire statistique transfrontalier (OST) sur les personnels soignants et les réflexions qui ont suivi la déclaration franco-suisse de mars 2022, pour la mise en place d'une commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse.

La question d'un cadre pérenne pour le télétravail des frontaliers, qui a beaucoup progressé durant la pandémie et a également fait

l'objet de discussions bilatérales, a été au cœur des échanges de l'instance politique de coopération du mois de mai 2022 avec la présentation d'une étude de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

S'agissant de l'approvisionnement énergétique pour l'hiver 2022/23 et du retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022, l'instance politique de coopération du mois de novembre a traité ce sujet pour disposer d'une information partagée et décider des actions communes à mener.



• La redynamisation d'un ancien site militaire de l'Allier

La fermeture de la base militaire aérienne en 2015 a lourdement impacté le territoire de Varennes-sur-Allier. Les services de l'État, notamment le délégué régional AuRA du ministère des Armées et le SGAR, ont étroitement accompagné jusqu'en 2022 la redynamisation du site.

Un dispositif d'accompagnement territorial dédié

Face à l'ampleur du défi à relever pour le territoire de Varennes-sur-Allier, un dispositif d'accompagnement territorial dédié a été mis en place notamment via :

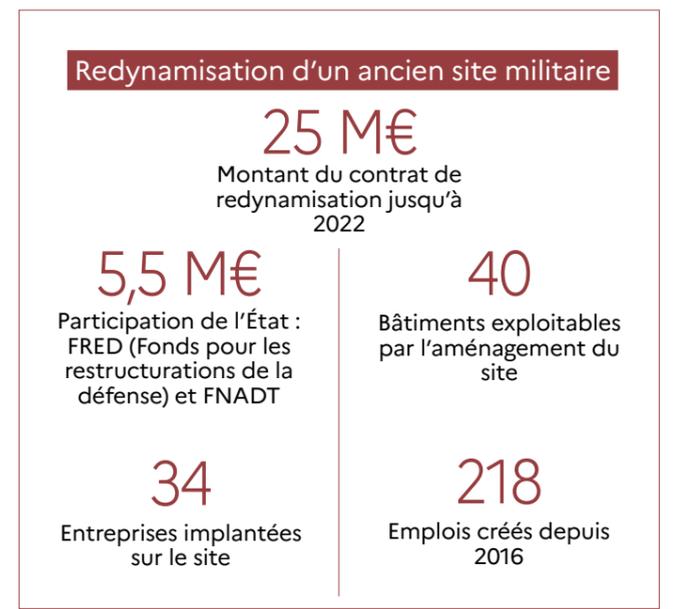
- un contrat de redynamisation de site de Défense signé en avril 2016 et financé à hauteur de 5,5 M€ par l'État ;
- la cession à l'€ symbolique à la commune de Varennes-sur-Allier de l'emprise foncière (31 ha dont 89 000 m² de surfaces bâties).

Des services de l'État pleinement mobilisés pour le territoire

Grâce à cet accompagnement par les services de l'État jusqu'en 2022, un parc d'activité, proposant plusieurs espaces dédiés aux industriels, artisans et entreprises tertiaires dont un pôle « bois et énergies renouvelables », un pôle « artisanat et petite industrie » ainsi qu'une pépinière et deux hô-

tels d'entreprises, a été créé. Un tiers-lieu composé d'un espace de coworking et d'un « Fablab » doté d'outils de fabrication numérique a également été aménagé. Cet espace de travail collaboratif a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoire ».

L'ancienne base aérienne a pris un nouvel envol comme en témoignent la création de 218 emplois et le taux d'occupation de 96% du site par 34 entreprises. Cet « Eco Centre » s'impose comme un véritable outil de développement économique de ce territoire situé entre Montluçon, Vichy et Moulins.



Transports & mobilité

Le développement de la multimodalité

Concertation autour des mobilités dans le sud-est lyonnais

La société ASF s'est vue confier les études relatives à l'élargissement de l'A46 sud, soit la section autoroutière comprise entre les nœuds de Manissieux, situé sur l'A43 et de Ternay, situé sur l'A7. Une concertation publique a été menée du 29 juin au 29 septembre 2021, sous l'égide de la commission nationale du débat public. Le bilan et les enseignements tirés de la concertation ont été publiés fin 2021. Bien que ce tronçon positionné sur un axe de transport national et international soit engorgé, le projet d'élargissement ne fait pas consensus. Plusieurs acteurs locaux (élus,

associations) s'y opposent dans le format actuel.

Lors d'un déplacement à Lyon le 21 novembre, le ministre délégué chargé des Transports a annoncé la suspension de ce projet. Il souhaite qu'une large concertation sur les transports dans le sud-est de l'agglomération lyonnaise soit menée sous l'égide du préfet de région, pour définir des solutions de mobilités répondant aux besoins exprimés, avec l'ensemble des acteurs concernés et selon une approche multimodale. Cette concertation sera réalisée en 2023.



Amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon (alternatives à l'A45)

Le déploiement du plan d'action multimodal élaboré en alternative au projet abandonné d'autoroute A45 avance à un rythme soutenu, en partenariat avec les acteurs locaux.

pour cette opération à des projets alternatifs, l'État a engagé une démarche de définition et de réalisation d'un programme d'actions multimodales visant à améliorer les déplacements dans le corridor Saint-Étienne – Lyon. Les premiers travaux d'amélioration, lancés en 2020 et poursuivis en 2021 et 2022, ont d'ores et déjà permis des avan-

cées sur les différents modes de transport.

L'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Étienne fait l'objet d'une démarche de concertation et de suivi avec les acteurs locaux et de comités de pilotage territoriaux.

Amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon (alternatives à l'A45) (suite)

Mobilité ferroviaire

- Poursuite des travaux d'amélioration de la régularité des trains,
- Renouvellement d'aiguillages à la gare de Saint-Étienne,
- Lancement d'une étude d'augmentation de la capacité d'emport et la fréquence des trains,
- Lancement d'une étude relative à l'étoile ferroviaire stéphanoise,
- Pré-étude d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Saint-Étienne et Lyon.

Mobilité routière

- Construction des trois murs anti-bruit sur la RN88 achevée,
- Travaux d'amélioration d'échangeurs et de création de bandes d'arrêt d'urgence sur l'A47 et la RN88.

La mise en service de la bretelle de l'échangeur de la Grand'Croix est intervenue fin octobre 2022

Modes doux actifs

- Douze partenaires dont le conseil régional, les conseils départementaux de la Loire et du Rhône et les métropoles de Lyon et de Saint-Étienne ont signé, sous l'impulsion de l'État, un protocole pour le développement du covoiturage dans le corridor Saint-Étienne Lyon. Ce protocole va servir de base à la mise en œuvre d'actions concrètes sur l'axe.
- Un protocole d'accord entre l'État et Saint-Étienne Métropole, concernant à la fois la voie verte des confluences dite V72 et la réalisation d'aménagements cyclables sur le périmètre de la métropole a été délibéré par cette dernière le 15 septembre 2022. Il vise notamment à améliorer le rabattement en vélo vers les gares du territoire.



510 M€

Engagés par l'État et ses partenaires (Conseil régional, Conseils départementaux du Rhône et de la Loire, Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, Vienne Condrieu Agglomération et le SYTRAL)

74 M€

Engagés par l'État sur le système multimodal de mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, pour des travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2023

Le développement du réseau routier national

Bénéficiant de crédits spécifiques du plan France relance, les chantiers de développement du réseau routier national du CPER 2015-2020, prolongé à fin 2022, ont connu une activité particulièrement soutenue en 2022.

La déviation de Sansac-de-Marmiesse par la RN122 dans le Cantal a été mise en service le 21 décembre et la première phase du réaménagement de la RN85 à Petichet en Isère a été mise en service le 22 novembre. Plusieurs chantiers connaissent leur plein régime un peu partout en région : contournement du Teil par la RN102 (Ar-

dèche), échangeur du Rondeau entre la RN87 et l'A480 à Grenoble et Echirolles (Isère), réaménagement du carrefour des Couleurs entre la RN7 et la RN532 à Valence (Drôme), liaison entre Brioude et l'A75 par la RN102 (Haute-Loire) et déviation de Livron et Loriol par la RN7 (Drôme).



Port fluvio-maritime de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône

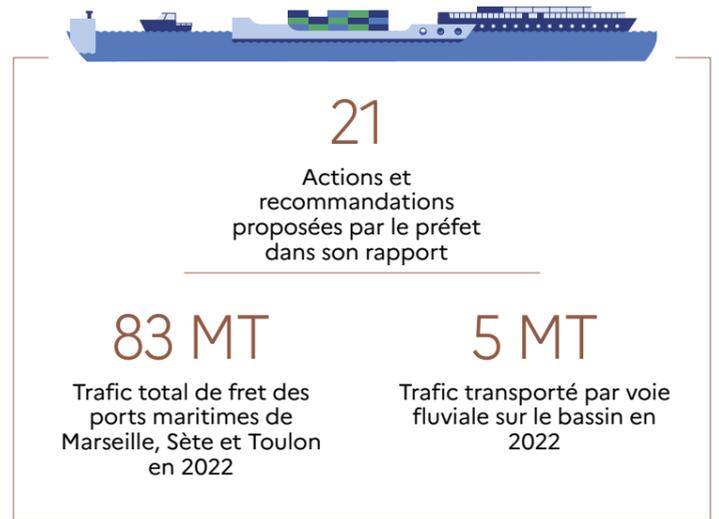
Dans le cadre du plan Marseille en grand, l'État et ses partenaires structurent un ensemble fluvio-maritime sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône pour mieux desservir l'hinterland du Grand port maritime de Marseille (GPMM) en s'appuyant sur les atouts ferroviaires et fluviaux.

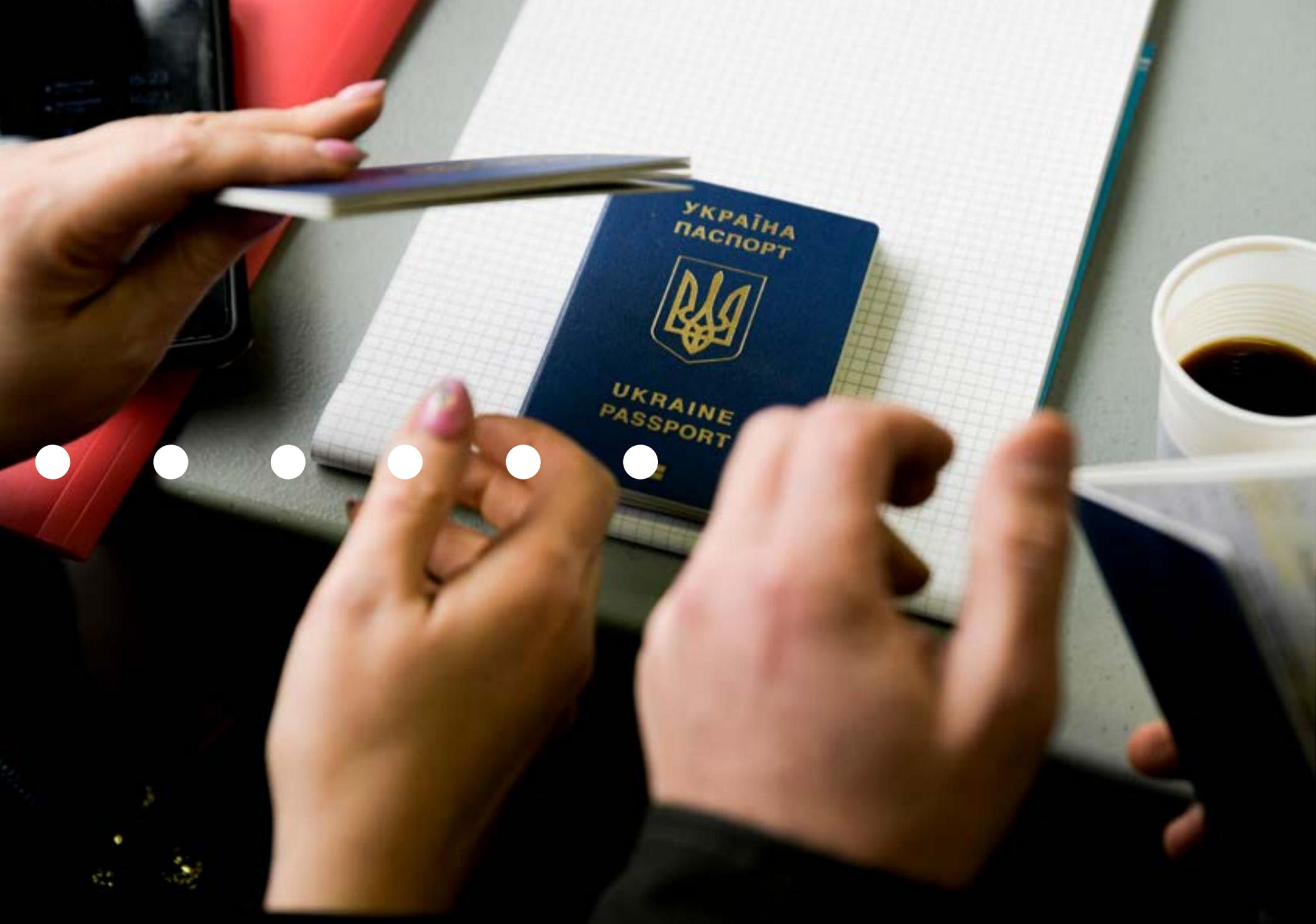
Conformément à l'ambition affichée par le Président de la République le 2 septembre 2021 de faire du GPMM la tête de pont vers son hinterland, le Premier ministre a confié au préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur de l'axe Rhône-Saône, une mission de définition du projet. En structurant ainsi un outil logistique intégré valorisant les modes massifiés, l'objectif est de contribuer au renforcement de l'attractivité et à la réindustrialisation du quart sud-est de la France, ainsi qu'à conforter la vocation européenne du GPMM.

Le préfet a rendu son rapport d'orientation au Premier ministre le 30 mars 2022. Il met en avant plusieurs actions et recommandations à mettre en œuvre à court, moyen

et long termes par une coordination étroite de tous les acteurs en matière de transport, d'aménagement, de foncier, d'énergie et de numérique notamment.

La mise en œuvre du projet est pilotée par le préfet en s'appuyant sur le conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe dont le Premier ministre lui a confié la présidence. Ce conseil, qui rassemble les principaux acteurs institutionnels et représentants du secteur privé concernés, est garant de la bonne conduite du projet. Un délégué nommé auprès du préfet coordonne les travaux techniques dans lesquels s'investissent fortement les opérateurs (GPMM, ports de Sète et Toulon, CNR, VNF, SNCF Réseau).





Économie &
solidarité

• L'accès à la formation et à l'emploi

Le Plan régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2023

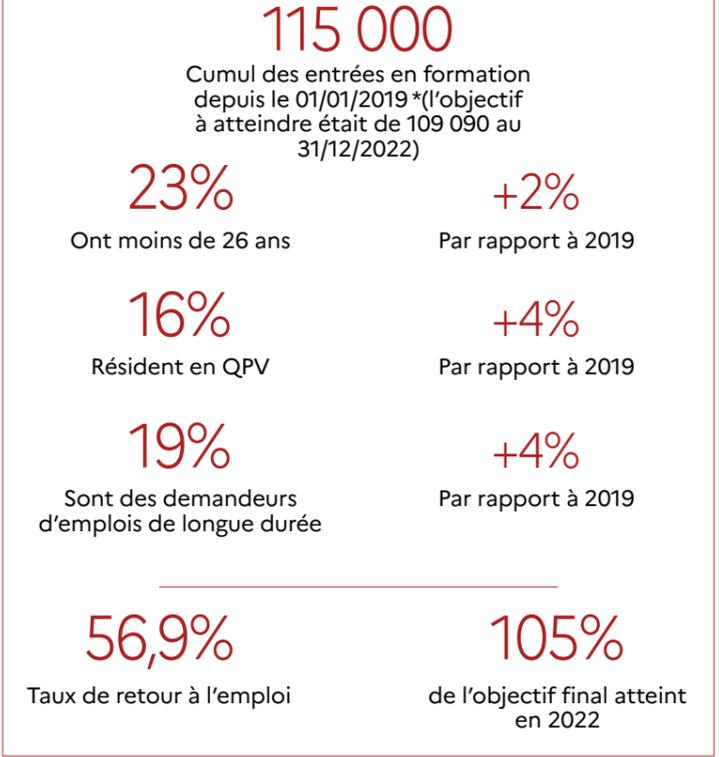
En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et son opérateur Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes portent le Plan régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2023. Doté de 796 M€ sur 5 ans, auquel s'ajoute l'effort propre de Pôle Emploi pour un montant de 191 M€,

ce plan a pour objectif de faire correspondre les compétences des demandeurs au marché de l'emploi actuel et à venir en formant les publics fragilisés et éloignés de l'emploi, en diagnostiquant les besoins des entreprises et en participant à la modernisation de l'appareil de formation.

#Place de l'emploi

Ce village itinérant hors les murs financé dans le cadre du Plan régional d'Investissement dans les Compétences a pour objectif de rapprocher les services de l'emploi des personnes qui en ont le plus besoin : habitants des zones dépourvues de services de proximité,

dans les quartiers prioritaires, ou les villages ruraux isolés. En 2022, 21 Places de l'emploi ont été organisées dans les villages et villes de la région Auvergne. Les 4200 visiteurs accueillis ont pu rencontrer 280 entreprises et de nombreux partenaires.



* création nette de formations, qui vient en supplément du « socle » du financement de Pôle Emploi. En 2022 par exemple, 15 000 personnes bénéficient de formations sur le « socle » de pôle emploi, et 30 000 personnes supplémentaires grâce au PIC.

• L'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Le plan 1jeune1solution : favoriser l'insertion professionnelle des moins de 26 ans et des jeunes travailleurs handicapés

Le plan national 1 jeune, 1 solution (9Md€) a été lancé en juillet 2020 dans le cadre du plan de relance ; il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans éloignés du marché de l'emploi et aux jeunes de moins de 30 ans reconnus travailleurs handicapés. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours d'accès facilité à la formation et l'acquisition de compétences, et se décline en 3 axes :

- mise à l'emploi : une aide à l'apprentissage (prolongée jusqu'au 31/12/2023 sous la forme d'une aide unique de 6000€ pour toute embauche d'un apprenti de moins de 30 ans, pour la première année du contrat)
- insertion des jeunes éloignés de l'emploi : contrats aidés et Contrat d'Engagement Jeune
- formation des jeunes vers les secteurs d'avenir.

La Bourse Talents : soutenir l'égalité pour l'accès aux emplois publics

La Bourse Talents permet de soutenir financièrement les jeunes se préparant à un ou plusieurs concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, ainsi qu'à un emploi en qualité de magistrat.

les allocations diversité. Le montant de la bourse est de 4 000 € pour les personnes inscrites dans une Prépa Talent, proposée par certaines écoles et établissements publics d'enseignement supérieur et de 2 000 € pour les autres élèves.

Les bourses Talents ont remplacé



Le soutien aux entreprises

Face au choc des prix de l'énergie et l'impératif de décarbonation, l'industrie régionale va devoir se transformer profondément dans les prochaines années. L'État soutient massivement les investissements pour l'efficacité énergétique et la décarbonation des procédés.

Soutien à l'investissement industriel et la décarbonation dans le cadre du plan France Relance

En 2021-2022, le plan de relance a mobilisé 100 Mds € pour relancer l'économie. 15 % des fonds destinés aux entreprises ont été mobilisés en Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 1100 entreprises régionales ont été lauréates des appels à projets décarbonation, pour un total de près de 171 M€ d'aides.

France 2030, un plan d'avenir pour faire émerger les champions de l'économie de demain

Doté de 54 Mds €, le plan d'investissement France 2030 vise à transformer durablement l'économie française, et faire émerger les champions d'une économie respectueuse des limites environnementales.

L'année 2023 devrait marquer une accélération de ce soutien massif à l'innovation durable, puisque l'objectif est d'engager 20 Mds € au niveau national avant la fin de l'année.

France 2030 a fêté son premier an-



Les marchés de l'État en 2022 : entre hausse des prix et exemplarité

La préfecture de région met en œuvre la politique des achats de l'État en région dans les conditions économiques les plus avantageuses, tout en respectant les objectifs de développement durable et social, en facilitant l'accès des PME à la commande publique et en contribuant à la diffusion de l'innovation.

Un contexte économique difficile

La guerre en Ukraine a entraîné une hausse globale des prix et des difficultés d'approvisionnement. La préfecture de région a accompagné les entreprises titulaires et les services bénéficiaires dans cette période de crise :

- négociations tarifaires avec les entreprises les plus touchées,
- communication de bonnes pratiques avec les services et établissements publics,
- suivi des liquidations judiciaires.

L'exemplarité environnementale et sociale de l'État

Au travers des clauses environnementales et sociales, la préfecture de région poursuit les objectifs du Plan national des achats durables 2021-2025 de l'État :

- 100 % de clauses environnementales en 2025,
- 30 % de clauses sociales en 2025.

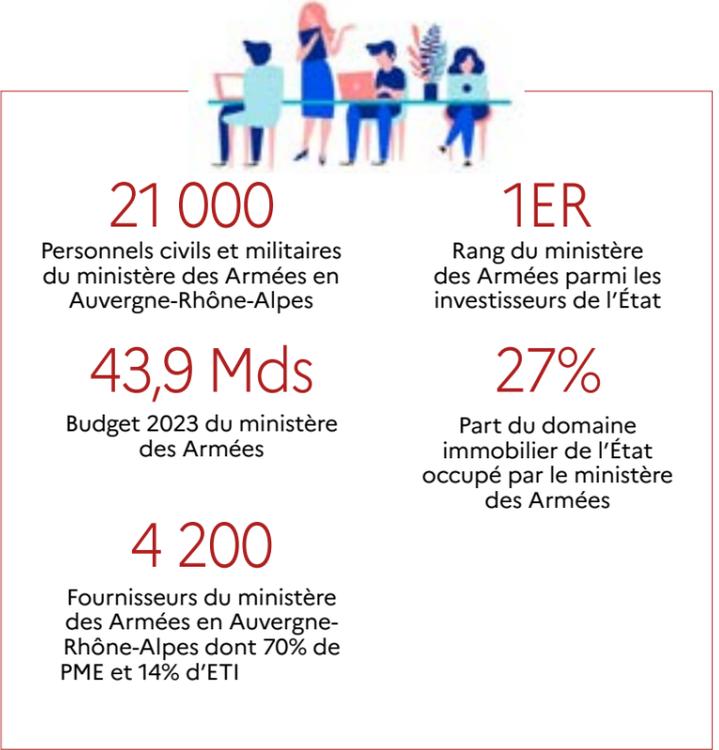


• 1^{ère} édition du forum Innovation Défense Entreprises (IDÉE)

Nouvelle traduction concrète de la mobilisation des services de l'État pour le développement économique en région Auvergne-Rhône-Alpes via le levier de l'achat public : l'organisation du forum Innovation Défense Entreprises en octobre 2022.

Les services de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes sont pleinement mobilisés pour le développement économique de la première région industrielle de France, dont le tissu d'entreprises est riche et dynamique. Pour répondre à cet enjeu de développement économique, l'achat public est un levier important. Le ministère des Armées, premier acheteur de l'État et acteur économique majeur en Auvergne-Rhône-Alpes, a organisé tout au long de l'année 2022 dans différents départements de la région plusieurs rencontres avec les entreprises, pour renforcer la

connaissance mutuelle des besoins, des processus achat et des offres. En particulier, en octobre 2022, la première édition du forum Innovation Défense Entreprises a été organisée par le ministère des Armées en Auvergne-Rhône-Alpes. Réunissant plus de 300 participants (PME, start-up, écoles d'ingénieurs, etc.) autour de la thématique de l'innovation, condition majeure de l'efficacité et de la robustesse de notre outil militaire, ce forum a permis de renforcer le lien Nation-Armées et la connaissance mutuelle du monde militaire et du monde économique en région.

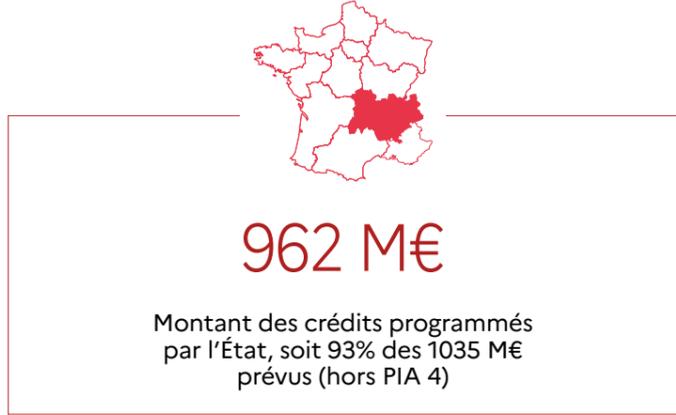


• Accord régional de relance : à l'heure du bilan, l'État est au rendez-vous

Signé en janvier 2021 par l'État et le Conseil régional, l'accord régional de relance prévoyait de mobiliser 2,1 Md€ financés à parts égales entre l'État et le Conseil régional pour relancer l'activité économique face à la crise du covid.

Deux ans après, à l'heure du bilan, l'État a mobilisé 93% des montants prévus. Ces sommes ont permis de soutenir des projets dans l'ensemble de la région sur la relance économique, la cohésion sociale et territoriale, la santé et la transition écologique. Des efforts particuliers ont également été réalisés sur le transport ferroviaire en région, sur la formation des jeunes

éloignés de l'emploi et sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'A45 entre Lyon et Saint-Etienne. Au 31 décembre 2022, plus de 962 M€ (93% de la part État) ont été mobilisés. Les derniers projets seront soutenus dans les prochains mois dans l'objectif de programmer la totalité des crédits.



• La prévention et la lutte contre la pauvreté •

Engagée en 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis plus de 4 ans dans la région autour des 2 piliers : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi.

Un million de personnes vit sous le seuil de pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes, une personne sur huit, un jeune de moins de 18 ans sur cinq. Qu'elle soit manifeste ou invisible, rurale ou urbaine, la pauvreté prend de multiples formes et appelle des réponses au plus près des territoires et de celles et ceux qui en sont victimes. L'année 2022 montre des résultats et des réalisations concrètes notamment pour investir en faveur de la jeunesse dès le plus jeune âge, soutenir l'insertion sociale par l'emploi durable, lutter contre la précarité du logement avec le plan « Logement d'abord ».

Tous ces axes prioritaires ont une méthode commune : un fonctionnement décloisonné, un ancrage territorial et un travail partenarial. Prenant appui sur les besoins et les initiatives au plus près du terrain, la stratégie de lutte contre la pauvreté

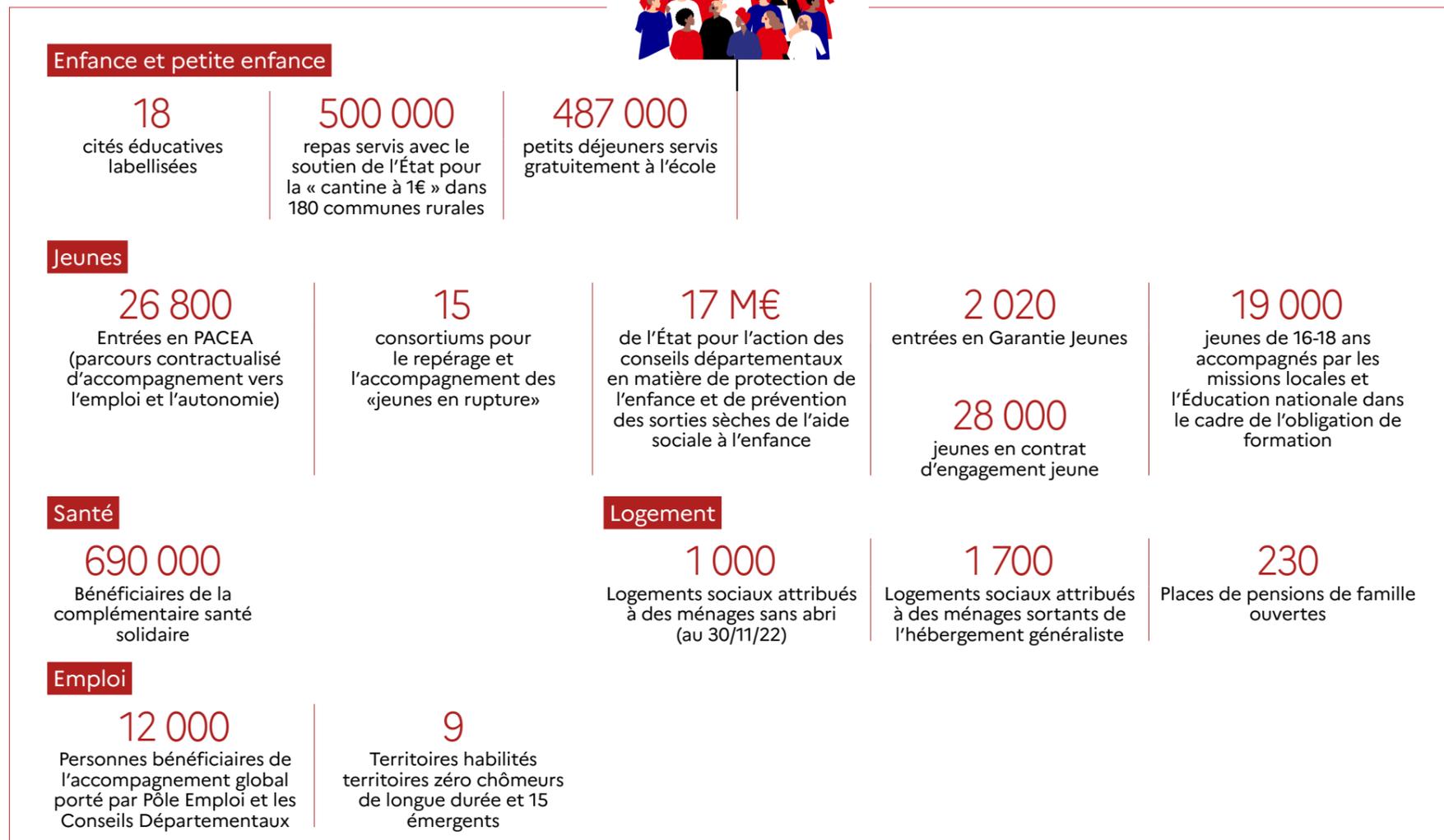
est pilotée dans chaque département et rassemble l'État, les collectivités territoriales, l'ARS, les CPAM, les CAF et Pôle emploi, le rectorat, les associations, les entreprises.

La grande force de cette stratégie est avant tout de permettre une coopération renforcée des acteurs œuvrant dans le champ de la solidarité, de l'urgence sociale, de la petite enfance, de l'éducation et de l'insertion et de mettre au centre de son action le travail en profondeur sur les causes de la pauvreté.

Ces actions se poursuivront dans le cadre du Pacte des Solidarités 2023-2027 autour de 4 priorités : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique et l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous.



Pour en savoir plus :



• L'intégration des étrangers primo-arrivants

« AGIR », un nouveau dispositif pour mieux intégrer les bénéficiaires d'une protection internationale

AGIR permet à chaque bénéficiaire de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) de bénéficier d'un accompagnement pour son intégration en France, en fonction de ses besoins.

Cet accompagnement proposé par un opérateur sélectionné permet de faciliter l'accès aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, etc.), d'être accompagné vers un logement adapté à sa situation personnelle et fami-

liale et vers l'emploi et la formation.

Outre l'uniformisation de l'accompagnement proposé aux réfugiés en France, AGIR a aussi l'avantage de simplifier les relations avec les partenaires en identifiant un unique opérateur comme interlocuteur pour le parcours d'intégration du public accompagné.

En 2022, AGIR s'est déployé en Ardèche, Isère et Savoie. Le déploiement se poursuivra en 2023 dans d'autres départements.

La valorisation des compétences professionnelles acquises à l'étranger, un enjeu pour l'intégration des étrangers primo-arrivants

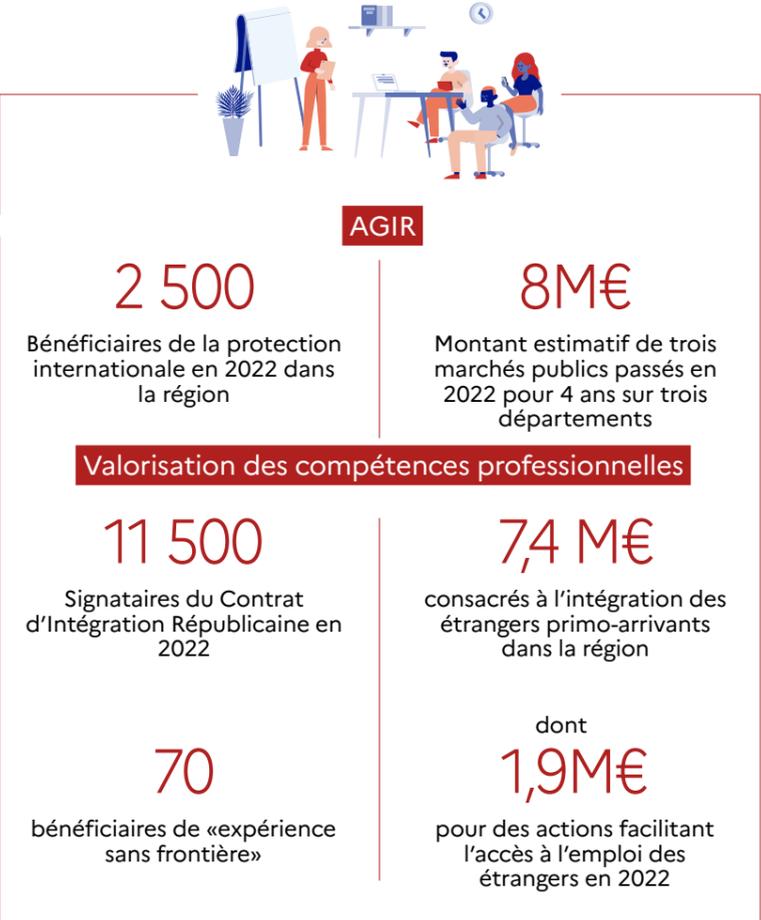
Une expérimentation de deux ans a été menée dans l'académie de Lyon pour accompagner les étrangers dans leur projet professionnel et les aider à valoriser leur expérience.

Le travail et la formation professionnelle des étrangers primo-arrivants constituent un axe essentiel de l'intégration.

Ils peuvent être confrontés à plusieurs freins pour accéder à l'emploi : insuffi-

sante maîtrise de la langue française, absence de reconnaissance des diplômes et expériences professionnelles acquises à l'étranger, etc.

Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) finance chaque année des projets visant à faciliter l'accès à l'emploi des étrangers, notamment des actions de formation linguistique à visée professionnelle ou d'aide à la mobilité. Il a notamment soutenu



l'expérimentation « Expérience sans frontière » menée entre octobre 2020 et juin 2022 dans les départements de l'Ain, la Loire et le Rhône.

Cette action constituait un parcours individualisé vers l'emploi en vue d'une insertion durable en France. Elle poursuivait ainsi plusieurs objectifs : valoriser l'expérience professionnelle et la compléter si besoin, renforcer la maîtrise de la langue et s'appropriier les

pratiques professionnelles en France.

Le bilan de cette expérimentation est très positif. À l'issue, 61 % des 70 bénéficiaires sont en formation, en emploi ou en création d'activité et 35 % des bénéficiaires mènent une procédure de valorisation des acquis de l'expérience. Fort de son succès, ce projet a été renouvelé dans l'académie de Lyon et se déploie désormais dans 10 autres académies.

De nouvelles places d'hébergement pour les réfugiés vulnérables

A la demande de la Direction Générale des Étrangers en France du ministère de l'Intérieur, de nouvelles places en centre provisoire d'hébergement (CPH) ont été créées en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022.

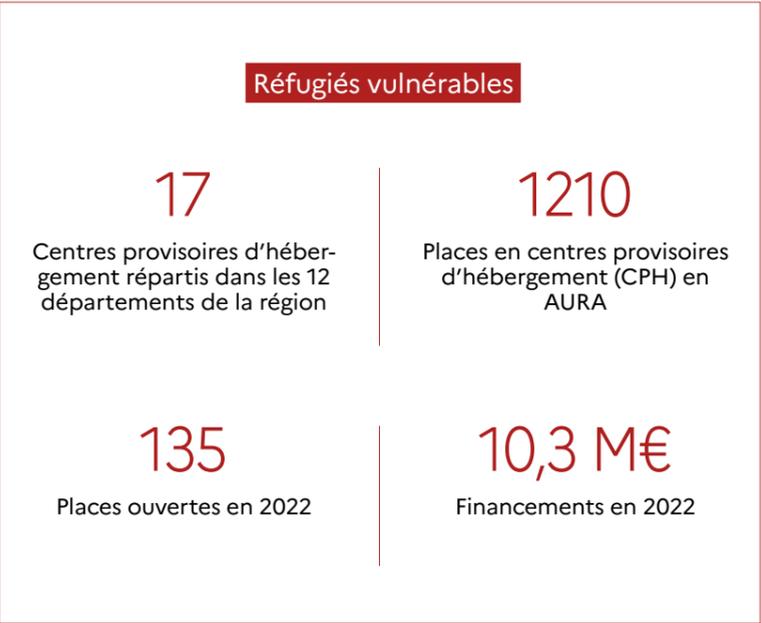
Durant l'examen de leur demande, les demandeurs d'asile peuvent être hébergés au sein d'une structure d'hébergement dédiée. S'ils obtiennent le bénéfice de la protection internationale, ils peuvent être orientés vers un CPH.

Les CPH proposent un hébergement temporaire de 9 mois aux bénéficiaires de la protection internationale les plus vulnérables et en besoin d'accompagnement renforcé. Les travailleurs sociaux présents dans chaque centre accompagnent les réfugiés dans leurs démarches administratives, l'accès à

une formation et à un emploi, l'obtention d'un logement, la scolarisation des enfants.

Ces structures d'hébergement sont gérées par des associations de droit public ou privé et financées par l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2022, à l'issue d'une procédure d'appels à projets, 135 places de CPH ont ouvert dans les départements de l'Allier, de la Drôme, de la Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Savoie. 4 de ces places sont dédiées à la prise en charge du public réfugié LGBT.



Accueil d'urgence des personnes provenant d'Ukraine

Un mécanisme de protection temporaire a été mis en place pour répondre à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. En France, les services de l'État se mobilisent afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens dans les meilleures conditions, en coordination avec les collectivités locales.

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 12 000 personnes, femmes et enfants, ont été accueillies depuis mars 2022. Le SGAR qui coordonne la gestion de cette crise au niveau régional et a mis en place, dès le mois de mars, les dispositifs d'hébergement de très courte durée à proximité des principaux lieux

d'arrivée (hubs) ainsi que les capacités d'hébergement ad hoc pour les bénéficiaires de la protection temporaire, incluant l'accompagnement sanitaire, administratif et social. Plus de 2 100 places d'hébergements ont été mobilisées.

Face au besoin massif de logements, des réunions spécifiques ont été organisées par l'État avec ses partenaires, Action Logement, l'AURA HLM, SOLIHA, la FAPII et la CAF afin d'identifier les possibilités d'augmentation de l'offre de logement notamment dans les villes moyennes de la région.



Prévention et lutte contre l'illettrisme

En 2022, le partenariat et l'engagement ont fait avancer la prévention et la lutte contre l'illettrisme : le Plan régional Illettrisme a été prolongé et un accord-cadre régional avec Pôle emploi renouvelé

Le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI)

Signé en 2020 par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le président du Conseil régional, le directeur de l'ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme), le recteur de la région académique et le directeur régional de la DRAAF, le PRPLCI 2019-2022 a été prolongé en juillet 2022 pour une durée de 2 ans, jusqu'à fin 2024. La mise en œuvre de certaines actions ayant été retardée par la crise sanitaire, les partenaires ont souhaité pouvoir continuer le développement des projets.

4 priorités structurent ce plan d'actions :

1. Sensibilisation et professionnalisation des acteurs au contact des publics,
2. Mobilisation et accompagnement des personnes,
3. Formation – Dispositifs,
4. Accès aux compétences numériques de base.

Les actions de sensibilisation des acteurs se sont amplifiées en 2021 et 2022 : en direction des acteurs de l'insertion, avec 59 permanents SIAE sensibilisés par les centres ressources illettrisme. Sur l'ensemble de la région, ce sont 420 personnes qui ont par ailleurs été formées au repérage des situations d'illettrisme via le module d'autoformation proposé par le Carif Oref Via Compétences.

La prise en compte de la problématique de l'illettrisme est désormais intégré dans les appels à projets de la stratégie régionale pauvreté, ce qui permet de mieux repérer les actions prenant en compte l'illettrisme pour les publics accueillis en ateliers numériques (lutte contre l'illectronisme) et de proposer des sensibilisations ou accompagnements d'action complémentaires.



L'accord-cadre régional 2019-2022 renouvelé avec Pôle emploi :

Suite à ce premier accord signé par le préfet de région, le directeur régional de Pôle emploi et le directeur de l'ANLCI en 2019, et forts de l'atteinte de près de 80% des objectifs fixés, un nouvel accord-cadre a été signé le 9 septembre 2022, jusqu'en 2025.

Les actions sont dans leur grande majorité déjà engagées et la dynamique se poursuit. Les objectifs principaux sont de poursuivre :

- la sensibilisation et la professionnalisation des conseillers (+ de 500 conseillers sensibilisés),
- la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée sur tous les territoires (plus de 60 sessions de formation pour les personnes en situation d'illettrisme),
- la coopération via de nombreux projets (JNAI, expérimentation sur les territoires, ...)



- Environnement,
- développement durable, agriculture & alimentation

• La stratégie régionale eau-air-sol

Préserver les ressources naturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes pour un territoire vivant, attractif et accueillant.

Pour mettre en œuvre cette ambition, la stratégie régionale de l'État fixe des objectifs de résultat à 2027 et à 2040 pour la préservation de ces ressources. Portée par les services de l'État et ses opérateurs, elle identifie 32 actions planifiées à l'horizon 2027 dans différents domaines. L'année 2022 a permis des avancées concrètes notamment sur :

L'eau

coordination de la gestion des crises sécheresse, accompagnement de la création de retenues à usage agricole, protection des captages prioritaires, (voir l'article dédié à la gestion de la sécheresse)

L'air

accompagnement du déploiement des Zones à Faibles Émissions, mise en œuvre d'un plan régional sur l'ozone (seul polluant en augmentation),

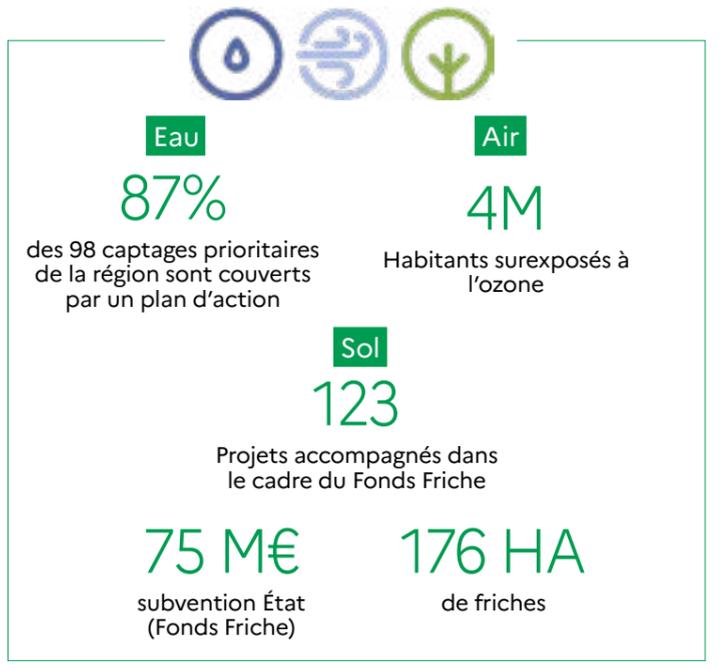
Le sol

connaissance de l'artificialisation pour alimenter la démarche de « Zéro Artificialisation Nette », accompagnement de la reconversion des friches, réalisation d'une cartographie de la valeur agronomique des sols,

Des actions transversales sur la biodiversité et l'énergie

mise en œuvre du plan Ecophyto 2 (forte baisse de la vente des substances préoccupantes), validation de la stratégie régionale pour les aires protégées (voir article dédié), mise en place d'un conseil à l'émergence pour le développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments (voir article dédié).

• Un projet exemplaire : 100 retenues pour la région
Cette action vise à faciliter la réalisation de 100 retenues prioritaires en région, qui doivent accompa-



gner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (meilleure efficacité de l'irrigation, changements de pratiques). Une animation est mise en place en département entre les services de l'État et la profession agricole afin d'évoquer dans un cadre collectif les projets de modernisation et de développement des réseaux d'irrigation et de retenues portés par la profession agricole. 146 projets ont ainsi été autorisés, parmi lesquels 71 sont déjà réalisés. Les travaux sont en en cours de réalisation ou planifiés pour 58 projets.

• Un autre projet exemplaire : le plan régional OZONE
L'ozone est le seul polluant en augmentation au niveau régional. Il a des impacts sur la santé humaine, mais également sur les rendements agricoles et forestiers.
Le plan régional ozone, 1er plan de ce type au niveau national, comporte 23 actions visant à une amélioration des connaissances, à sensibiliser ou à lutter opérationnellement contre les précurseurs d'ozone.

• La gestion de la sécheresse

La sécheresse historique de 2022 a fait prendre conscience que l'eau est une ressource rare et fragile. Les services de l'État déploient des actions pour assurer une meilleure gestion de l'eau en situation de crise et d'adaptation des usages à long terme pour faire face à un aléa climatique qui sera demain plus fréquent et plus sévère.

L'État est responsable de la mise en place de restrictions d'usages de l'eau en période de sécheresse afin de préserver les usages prioritaires pour l'eau potable, la sécurité (ex. protection contre les incendies) et les milieux aquatiques.

Les arrêtés de restriction départementaux ou à l'échelle de bassins ont fait l'objet d'un important travail de révision en 2022 pour une meilleure harmonisation et équité des restrictions entre zones géographiques. Les services de l'État se sont fortement mobilisés sur la réalisation de contrôles et la communication.

L'État a mobilisé les différents partenaires et a accompagné les dé-

marches de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces démarches territoriales à l'initiative d'une collectivité visent à établir un diagnostic ressources/besoins et définir un plan d'actions multi-usages (économies d'eau, stockage, adaptation des usages...) de résorption des déséquilibres quantitatifs.

Le programme « 100 retenues » qui doit faciliter la réalisation du stockage de l'eau à usage agricole en période hivernale s'est poursuivi en 2022.

Enfin, des retours d'expérience ont été réalisés pour préparer l'avenir, par exemple pour l'industrie.



• Investigations sur les substances per- et polyfluorées

Les services de l'État en région se sont fortement mobilisés en 2022 afin d'améliorer la connaissance sur les polluants émergents appelés «PFAS», dans l'objectif de réduire l'exposition de la population à ces substances.

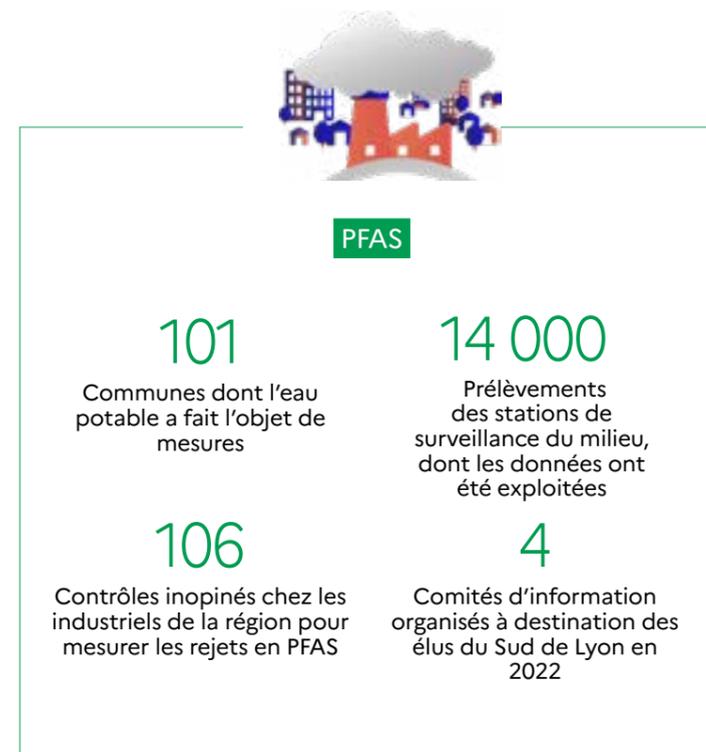
Les PFAS sont une famille de plusieurs milliers de produits ayant des propriétés anti-adhésives, imperméables et résistantes à la chaleur utilisés dans plusieurs domaines industriels et des objets de la vie courante : produits en téflon, emballages alimentaires, certains textiles...

Ces substances se décomposent très lentement dans l'environnement et pourraient avoir un impact sur la santé humaine et les écosystèmes, bien que leurs effets soient aujourd'hui encore difficiles à démontrer et quantifier.

Par principe de précaution et avant même la sortie du plan national

d'action début 2023, les services de l'État en région ont diligenté depuis le printemps 2022 de nombreux contrôles et mesures dans l'eau potable, l'air, les poissons, les légumes et les sols, afin de mieux comprendre les caractéristiques de cette pollution. Une surveillance renforcée des rejets industriels ainsi que des études de réduction ont été demandées aux principaux émetteurs identifiés, avec des actions particulières engagées au Sud de Lyon et en Haute-Savoie.

Les résultats sont mis à la disposition du public sur le site de la DREAL (rubrique prévention des risques).



• Un plan régional d'actions 2022-2024 pour les aires protégées

La stratégie nationale sur les aires protégées adoptée en 2021 pour 10 ans a pour objectifs d'enrayer la perte de biodiversité en préservant les habitats naturels des espèces animales et végétales menacées. Elle repose sur la nécessité d'avoir un réseau efficace d'espaces protégés.

Au moins 30 % du territoire national doit être mis sous protection dont 10 % sous protection forte à l'horizon 2030.

En déclinaison de cette stratégie, un plan d'action régional a été établi par les services de l'État (DREAL et DDT) avec le concours des acteurs locaux pour 2022-2024. Ce plan comporte :

- 18 projets de zones à protection forte en voie de finalisation,
- 22 projets de zones à protection à concerner sur des enjeux ciblés,
- Des dialogues territoriaux engagés sur l'opportunité d'une protection et des études sur d'autres enjeux et territoires à préciser.

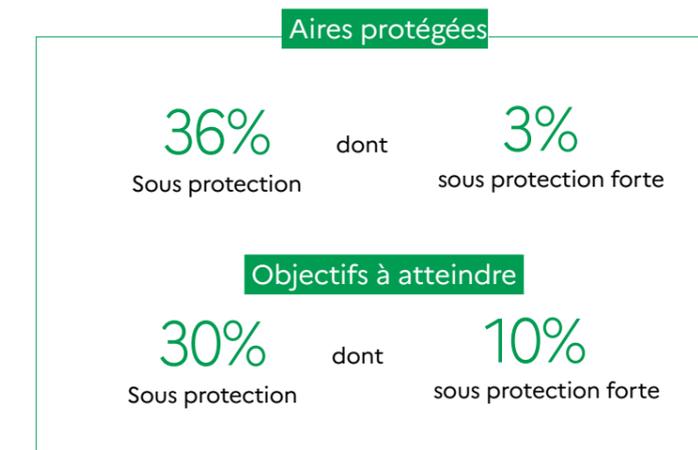
Le maintien du dialogue et des partenariats entre l'État, les collectivités territoriales et les usagers, est

indispensable pour que ces projets soient perçus comme un atout pour les territoires.

L'État a été le garant d'un cadre de discussion objectif sur la co-construction territoriale de projets de protection et mobilise d'importants moyens financiers et humains pour accompagner les projets et les acteurs locaux.

Un exemple : création de la zone de protection des ripisylves et forêts alluviales de la rivière Drôme, qui régit notamment les coupes rases, très préjudiciables pour la biodiversité.

(arrêté préfectoral de protection des habitats naturels du 1er février 2022)



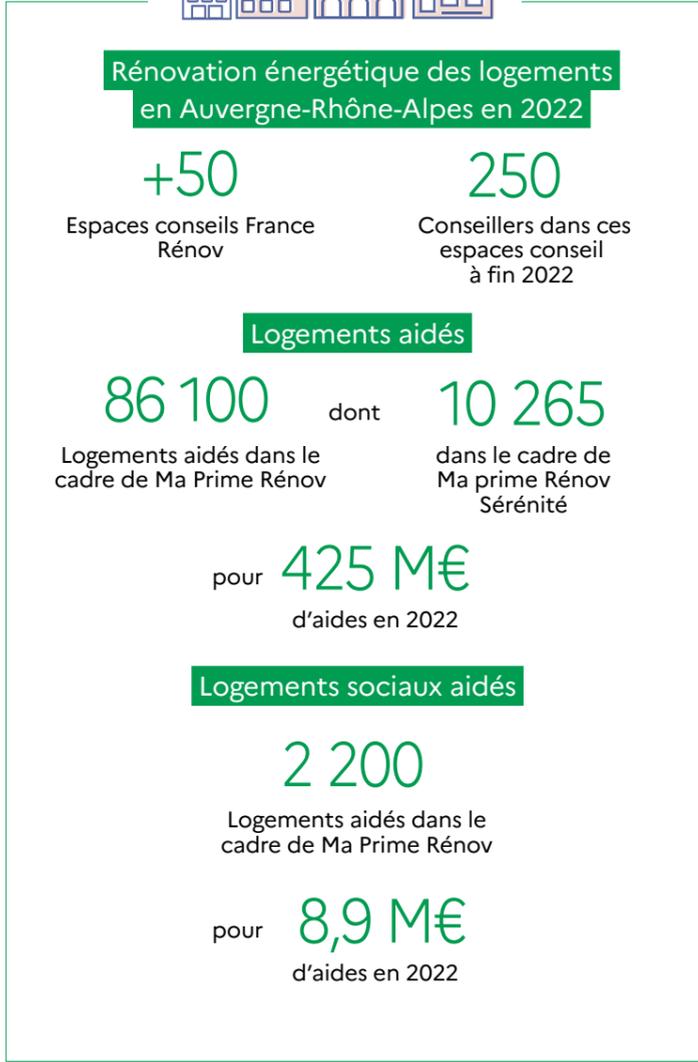
• Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

L'accélération de la rénovation énergétique est une des priorités de l'État face au changement climatique. Des objectifs ambitieux ont été fixés pour le parc de logements et pour les bâtiments administratifs et tertiaires.

Afin de réduire les consommations des ménages, des collectivités et des professionnels, l'État déploie des actions destinées à les sensibiliser et les accompagner sur les plans techniques et financiers dans l'engagement de travaux :

- Le service public de la rénovation de l'habitat (France Rénov') a été lancé en 2022 par l'Anah (agence nationale de l'habitat), en partenariat étroit avec le conseil régional et les collectivités locales.

- Le dispositif Éco Énergie Tertiaire, obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire public et privé vers la sobriété énergétique, impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments. En 2022, l'État (DREAL) a organisé un webinaire à destination des élus des collectivités pour les accompagner dans l'établissement d'une stratégie d'action pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, et communiqué auprès des propriétaires et exploitants pour les informer sur leurs obligations. Le « Fond vert » de 2 milliards d'euros annoncé fin 2022, en complémentarité des autres financements État (DETR/DSIL), consacrera dans la région au moins 45 millions d'aides dédiées à la rénovation des bâtiments des collectivités.



• Transformation du parc immobilier en faveur de la sobriété : l'État exemplaire

L'immobilier de l'État constitue un levier essentiel dans l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique et de décarbonation

En effet, les bâtiments de l'État représentent en France 100 millions de mètres carrés, une consommation annuelle de 13TWh, soit des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre 2,2MteqCO2 par an.

L'État s'est engagé à réduire ses consommations énergétiques et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

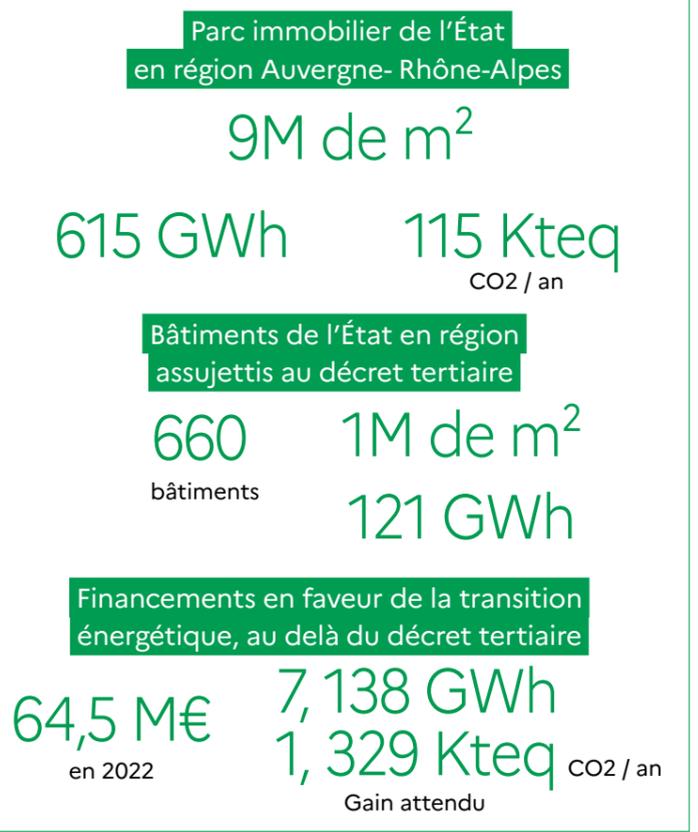
En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'accélération de la transition énergétique du parc immobilier de l'État s'est traduite en 2022 par la mise en œuvre des premiers objectifs fixés par le décret tertiaire et par la réalisation concrète d'opérations de rénovation énergétique :

- Achèvement de la première phase du dispositif Eco Energie Tertiaire, qui a permis d'identifier 660 bâtiments assujettis au décret tertiaire, comptabilisant 1 Million de m² et représentant un total de 121 GigaWh de consommations d'énergie par an. Ce dia-

gnostic constitue la base de la stratégie régionale déclinée dans le Schéma directeur de l'immobilier régional (SDIR) 2023-2027. En effet, les orientations du SDIR viseront en priorité la performance énergétique et environnementale, qui prévoit notamment la réduction des consommations d'énergies de -60 % d'ici 2050.

- Dans le respect du calendrier national, 70% du parc régional assujetti a été déclaré auprès de l'Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (OPERAT), plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire développée par l'ADEME.

- Au-delà du décret tertiaire, l'État a investi 64,5 millions d'€ en région ARA en faveur de la réalisation de 270 projets de rénovation visant des biens occupés par les services de l'État.



Le développement des énergies renouvelables

L'accélération du développement des énergies renouvelables est une nécessité pour réussir la transition qu'appelle l'atteinte la neutralité carbone et pour accroître notre indépendance énergétique.

Afin d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés aux plans national et régional, et de veiller à un développement équilibré des projets, une action forte, cohérente, coordonnée et efficace de l'ensemble des acteurs de l'énergie en région est nécessaire.

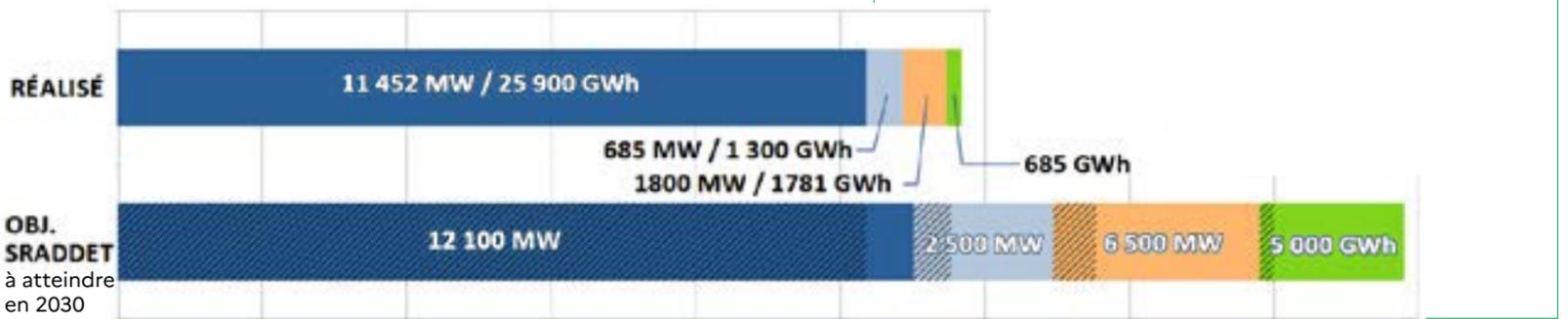
Pour cela, l'État en région a mis en place des organisations pour accompagner et faciliter l'émergence

de projets mieux acceptés (conseil à l'émergence pour l'éolien par exemple). Il porte des réflexions afin d'initier des dynamiques de projets sur le patrimoine public (identification de sites propices à l'accueil de projets photovoltaïques sur son patrimoine). Enfin, il anime également la communauté régionale de la transition énergétique et accompagne des projets répondant aux mesures nationales.



- Hydroélectricité
- Eolien
- Photovoltaïque
- Biogaz

Hachures : réalisé (par rapport à l'objectif à atteindre)



Le plan national Loup et activités d'élevage

L'État rétablit la confiance autour de la méthode de suivi de la population lupine

Depuis le retour du loup, l'État a choisi de favoriser les conditions qui permettent de concilier la préservation de cette espèce protégée et le maintien de l'activité pastorale. Cette volonté s'exprime au travers du plan national d'actions loup et activités d'élevage.

Le suivi de la population lupine constitue un des piliers de ce plan : prévu pour surveiller le bon état de conservation de l'espèce, il est également, par l'estimation de population qu'il apporte, la base scientifique sur laquelle repose le protocole de tirs.

Face aux contestations exprimées sur la fiabilité et la robustesse de

la méthode retenue dans le plan, l'État a engagé, en lien avec l'Office Français de la Biodiversité, durant l'hiver 2021-2022, un important travail de remobilisation du réseau de correspondants loup-lynx afin de dynamiser la remontée d'indices de présence du loup et ainsi garantir l'intérêt et la fiabilité de la méthode de suivi. Ce travail, qui a conduit à former 385 personnes, s'est traduit par une augmentation sensible du nombre d'indices collectés et surtout une estimation de la population de loups fortement fiabilisée.



Suivi de la population des loups en France

<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">4500</p> <p>Indices collectés en 2022 (3700 en 2021)</p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">921</p> <p>Population estimée de loups à l'issue du suivi hivernal en 2022 (624 en 2021)</p>
<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">168</p> <p>Zones de présence permanente du loup (158 en 2021)</p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">153</p> <p>Meutes en 2022 (135 en 2021)</p>

Protection des élevages face à la prédation

<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">32,7 M€</p> <p>Financés dans le cadre du dispositif d'aide OPEDER (Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux) (30,4 M€ en 2021)</p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">50</p> <p>Départements concernés (44 en 2021)</p>
--	---

Domages

<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">12 708</p> <p>Victimes indemnisées ou en cours d'indemnisation (10 749 en 2021)</p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #008000;">4,2 M€</p> <p>Versés ou en cours de paiement (3,5 M€ en 2021)</p>
---	---

Protocole d'intervention

169

Loups tués (106 en 2021)

• L'État aux côtés du secteur agricole dans les crises

Face aux crises exceptionnelles de l'année 2022, l'État a soutenu les agriculteurs et transformateurs régionaux.

L'année 2022 a été marquée par une succession de crises sans précédent pour l'agriculture. La crise générée par le conflit en Ukraine a entraîné une hausse spectaculaire du prix des matières premières et des intrants nécessaires à l'agriculture (engrais, carburants, énergie). En sus, tout au long de l'année, des aléas climatiques d'une rare ampleur ont affecté la région : gel au printemps, violents orages de grêle en été et sécheresse estivale. Ces événements ont engendré des pertes de production très importantes dans les exploitations, de spectaculaires destructions de bâtiments (grêle) et ont fragili-

sé la trésorerie des exploitations. Face à cela, l'État s'est mobilisé de manière exceptionnelle et rapide pour venir en aide aux entreprises agricoles :

- les services de l'État ont mis en œuvre un dispositif d'aide à l'alimentation animale pour les éleveurs de porcs et les acteurs de cette filière ;
- le plan d'urgence grêle a permis la mobilisation en urgence d'un fonds d'aide aux agriculteurs les plus sinistrés ;
- le dispositif des calamités a été activé cette année pour le gel et la sécheresse y compris de manière anticipée pour ce dernier aléa.

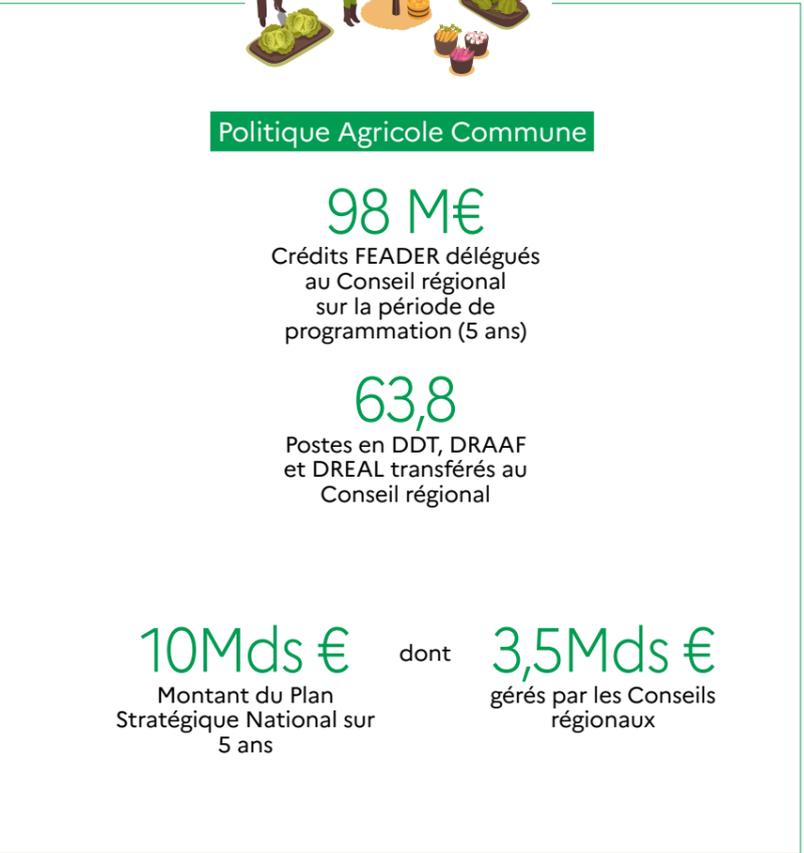


• Nouvelle programmation de la PAC 2023-2027

La gestion des aides aux agriculteurs évolue

Tout au long de l'année 2022, l'État, en lien avec le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, a mené un important travail de concertation afin de clarifier la gestion actuelle des aides aux agriculteurs et d'organiser le nouveau cadre de gestion découlant de la nouvelle programmation de la politique agricole commune. Depuis le 1er janvier 2023, le conseil régional est pleinement responsable de la gestion et du versement des aides du fonds européen agricole pour le développement rural (FEA-

DER) aux agriculteurs et industries agro-alimentaires non liées à la surface, comme les aides à l'investissement ou à l'installation. L'État, quant à lui, garde la responsabilité des aides dites « surfaciques » comme l'indemnité compensatoire de handicap naturel. A cette fin, l'État transfère au conseil régional les emplois budgétaires nécessaires à l'instruction des dossiers et les crédits d'intervention mobilisés sur les mesures transférées.





● ● ● ● ● ● ● Culture

• Clôture de la présidence française pour les sites palafittiques autour des Alpes

Le Préfet de région, préfet coordonnateur pour les 11 sites palafittiques préhistoriques français, a clôturé le 22 novembre 2022 la présidence française exercée depuis deux ans et passé le relai à la nouvelle présidente allemande.

Ce bien sériel de 111 sites localisés sur 6 pays (Suisse, Autriche, Italie, Slovénie, Allemagne et France) a été inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2011.

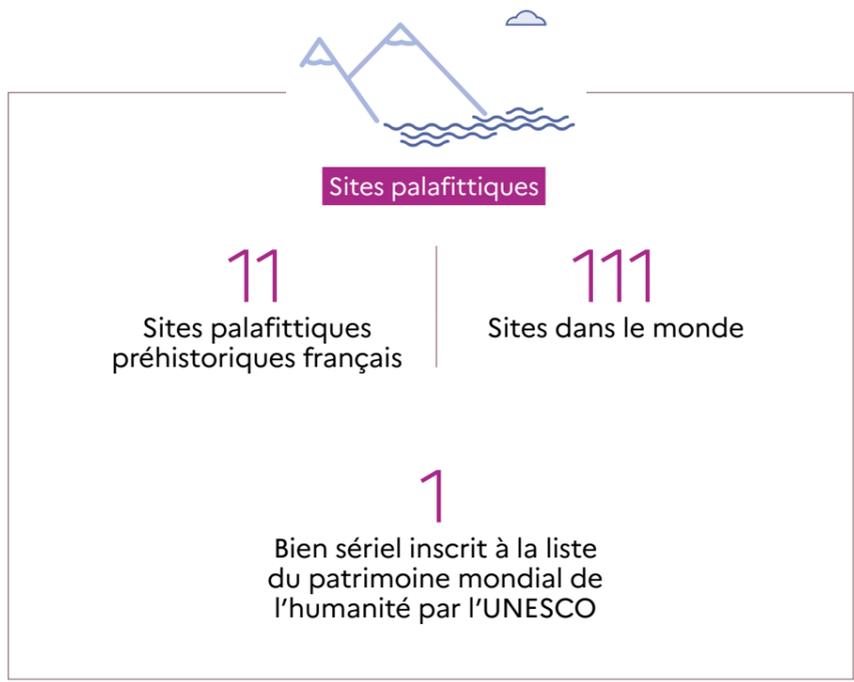
pour leur conservation et leur mise en valeur grâce au groupe international de coordination.

Le Préfet de région a eu pour mission d'organiser un suivi permanent des 11 sites français en lien avec les services de la DRAC et les gestionnaires des biens.

La présidence française au cours des deux années écoulées a permis l'organisation de temps forts avec l'organisation d'un colloque, l'accompagnement d'expositions à Paris, Annecy, Lons-le-Saunier, et des visites de sites. La DRAC a également publié un ouvrage consacré aux sites de Savoie et Haute-Savoie.

Ces vestiges archéologiques de villages sur pieux retrouvés dans ou en bordure des lacs alpins ont une valeur archéologique exceptionnelle, de par leur état de conservation et la documentation qu'ils fournissent sur la vie quotidienne à la fin de la Préhistoire.

Leur caractère immergé les rend particulièrement vulnérables au changement climatique et des réflexions et actions sont engagées



• Villeurbanne, capitale française de la culture 2022

En présence de la Ministre de la Culture et du Préfet de région, une parade a marqué le 23 septembre un temps fort pour Villeurbanne, capitale française de la culture 2022

Le jury national a retenu la candidature de Villeurbanne pour son projet axé autour de la jeunesse. Avec plus de 50% de sa population âgée de moins de 30 ans, il est apparu important à la ville de (re)penser et de renforcer l'accès à l'art et à la culture pour tous, en renouant ses liens avec l'éducation populaire et en impulsant une dynamique d'éducation artistique et culturelle.

De janvier à septembre 2022, plus de 500 évènements ont été organisés par plus de 150 partenaires culturels impliqués, structures associatives ou publiques. Des actions ont été proposées dans tous les champs artistiques et patrimo-

niaux avec un déploiement sur l'ensemble des quartiers.

Ce label de capitale a permis également de renforcer la dimension patrimoniale de la ville centrée sur le 20ème siècle autour de ballades urbaines conçues par des jeunes mettant en valeur l'ensemble architectural des Gratte-Ciel ainsi que d'autres éléments de la ville (architectural, naturel). Elles ont été inaugurées durant les Journées européennes du patrimoine.

Le Ministère de la culture a apporté 500 000 euros, complétés par 500 000 euros de la Banque des territoires, sur un budget total de 14 millions d'euros.



• Les Micro-Folies en Auvergne-Rhône-Alpes

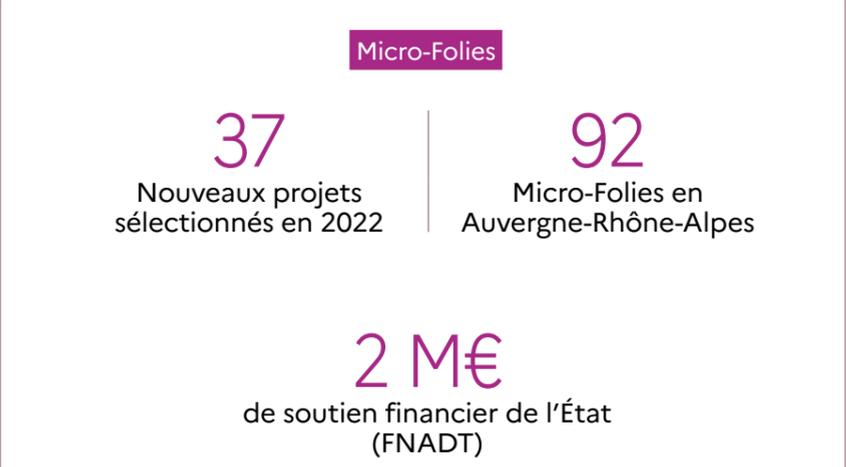
Dispositifs culturels innovants au service des territoires, 92 Micro-Folies ont été aidées financièrement par l'État en Auvergne-Rhône-Alpes à fin 2022, dont 42 d'ores et déjà ouvertes.

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par le musée de la Villette, le dispositif de la Micro-Folie implantée au plus proche des habitants est un outil au service de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires. Il consiste à implanter un musée numérique au sein d'un équipement existant. L'animation qui accompagne les équipements techniques (tablettes, animateurs, etc.) permet d'organiser des événements ou visites virtuelles. D'autres modules complémentaires, tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique, peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie.

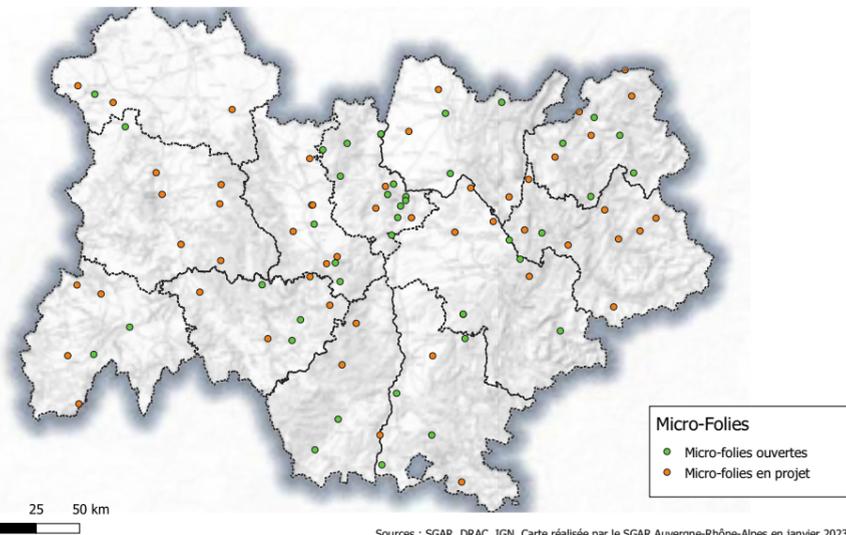
En 2022, 37 nouveaux projets ont été sélectionnés sur un total de 45 candidatures déposées sur deux sessions d'appel à projet.

Au total, en Auvergne-Rhône-Alpes, en incluant ces nouveaux projets, on dénombre 92 Micro-folies (cf carte), dont 79 aidées dans le cadre des appels à projet de l'État en 2021 et 2022 pour un montant total de FNADT de près de 2 M€ et 13 labellisées précédemment par le Ministère de la culture.

Ces Micro-folies concernent pour 24 d'entre elles des quartiers de la politique de la ville et/ou pour 43 d'entre elles des territoires Action cœur de ville et Petites Villes de demain.



Carte des Micro-Folies labellisées en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2020 et 2022.



• Sauvegarde et revitalisation de Viviers

En 2022, le Préfet de région et le Préfet de l'Ardèche, avec l'appui de la DRAC, ont conjugué leurs efforts pour une stratégie de sauvegarde patrimoniale en faveur de la commune de Viviers.

La commune de Viviers possède un riche patrimoine (palais épiscopal, Maison de Chevaliers, anciennes écuries, ancien évêché, pont romain, église Saint Laurent notamment) dont l'état de vieillissement est préoccupant, alors même qu'elle est entrée dans une démarche volontariste de revitalisation, avec la signature d'une convention Petites villes de demain (PVD) en 2021.

La question patrimoniale doit donc se situer au cœur de la réflexion, en traitant l'ensemble des besoins à satisfaire pour développer l'attractivité du cœur de ville (santé,

lieux polyvalents de pratique artistique, espaces de lecture publique, espaces et modes de circulation, jardins, et bien sûr habitat et commerces).

Par ailleurs, ce patrimoine architectural attire un nombre important de croisiéristes fluviaux (plus de 70 000 touristes/an) auxquels il faut ajouter le passage des cyclistes sur la ViaRhôna en proximité immédiate. Des projets d'amélioration de l'accueil de ces touristes sont en cours de réflexion avec la commune et CNR.

L'État a pris la mesure de cet enjeu, et est venu renforcer son accompagnement par un poste dédié. L'objectif de cet appui est d'aider à la mobilisation des expertises et des financements de l'État, au service d'un projet global qui intègre l'ensemble des préoccupations de la commune et mobilise tous ses partenaires.



• • • • Droits des femmes
& égalité

• La lutte contre les violences faites aux femmes

L'État reste mobilisé sur le sujet des violences conjugales dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Grenelle lancé en septembre 2019.

Renforcement de la prévention

En complément des formations professionnelles proposées par les ministères à leurs agents, les formations organisées en interprofessionnel par la préfecture de région ont été démultipliées sur la majeure partie du territoire. Réalisées par des organismes de formation locaux, elles ont permis la mise en place de modules « de base » de deux jours qui permettent d'appréhender les phénomènes d'emprise

et les premiers réflexes à avoir en présence d'une personne confrontée à des violences intrafamiliales (235 professionnels formés contre 101 en 2021).

Les 3 centres de prise en charge des auteurs de violence conjugale ont débuté en 2022 l'accompagnement des auteurs de manière pluridisciplinaire (accompagnement psychologique et socio-professionnel).

Protection par le renfort des structures et mesures d'accueil et d'accompagnement des victimes

L'amélioration de l'accueil et de l'orientation des victimes par la police et la gendarmerie :

- Traitement prioritaire des enquêtes pour violences sexuelles et conjugales ;
- Ouverture de postes supplémentaires d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG).

bénéficient d'une ou plusieurs structures d'accompagnement des femmes victimes de violences. Pour améliorer encore le maillage du territoire, des dispositifs d'information itinérants (« vans ») sont ou vont être expérimentés dans 4 départements (01, 15, 43, 63). Ces dispositifs « d'aller vers » ont pour but de renforcer l'accès aux droits en milieu rural, mais aussi de prévenir et de repérer les femmes victimes de violences.

Le renfort des dispositifs d'accompagnement des victimes :

Tous les départements de la région



• La promotion de l'entrepreneuriat des femmes

Le Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF), un enjeu pour l'égalité professionnelle, le développement, la croissance et l'innovation.

Le PAREF a été signé en Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2023. Il consolide le partenariat de la DRDFE avec la BPI et le conseil régional ainsi qu'avec les associations qui œuvrent en faveur de la création d'entreprises par les femmes.

Il a pour objectif de promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin à travers quatre axes stratégiques :

1. L'accompagnement à la création, la reprise et au développement d'entreprises dirigées par des femmes, avec un effort particulier sur la post-création ;
2. La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes notamment dans les secteurs d'activité dans lesquels elles sont sous-représentées, par la sensibilisation et la communication, en particulier auprès des jeunes ;
3. Le développement de l'accès aux outils financiers et l'accompagnement à la médiation financière ;
4. Le développement des actions dans les territoires fragiles (quartiers Politique de la ville et zones de revitalisation rurales) et auprès des jeunes.



Femmes et entrepreneuriat



* Dispositif national dédié aux femmes entrepreneures pour faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes, pour financer la création, la reprise d'entreprise. Couvre jusqu'à 80% du montant du prêt bancaire et peut atteindre 50 000 € de montant garanti.



Innovation
publique

Le Lab archipel, laboratoire d'innovation de l'État en région

Espace ouvert et collaboratif pour tous les agents et les partenaires de l'État qui souhaitent chercher et expérimenter des solutions nouvelles pour la mise en oeuvre de l'action publique grâce à des méthodes agiles, innovantes et créatives, le lab accompagne les projets destinés à moderniser et dynamiser l'action publique, en plaçant le citoyen au cœur des préoccupations.

En 2022, les actions du Lab se sont concentrées autour de 3 axes :

1- L'accompagnement de la mise en oeuvre des politiques publiques prioritaires du gouvernement jusqu'au dernier kilomètre, au bénéfice des citoyens.

Des actions ont été conduites en faveur de la jeunesse (amélioration de l'efficacité du dispositif du SNU, de la culture, contribution à la rencontre professionnelle relative aux projets culturels de territoires, financement d'un applicatif pour faciliter l'accès à la culture...), des droits des femmes, ou pour contribuer au chantier France Travail à la demande de la DREETS. Le lab a également réalisé un atelier sur

la sobriété énergétique, a financé le déploiement d'un jeu sérieux sur l'environnement en Savoie et accompagné la préfecture de l'Ardèche dans la construction de son plan départemental sur la sobriété énergétique.

2- La consolidation de la communauté des facilitateurs du Lab pour répondre aux sollicitations, par la formation. 4 formations ont été conduites en 2022 : 10 agents publics formés aux méthodes de participation citoyenne, et 17 nouveaux agents publics formés à la facilitation, ce qui porte à 35 le nombre de « facilitateurs » du Lab (ce sont des agents publics qui contribuent aux actions d'innovation portées par le Lab).



3-La constitution d'un réseau des Labs d'État et de ses opérateurs en région pour accroître les synergies et améliorer l'efficacité de l'innovation publique au service des problématiques régionales.

La donnée et l'open data

En 2022, la Préfecture de région a conduit des projets favorisant la sensibilisation des agents publics à la donnée. Il a également revu la gouvernance de la plateforme de données régionales de l'État.

DATAcculturation : sensibiliser les agents publics à la donnée

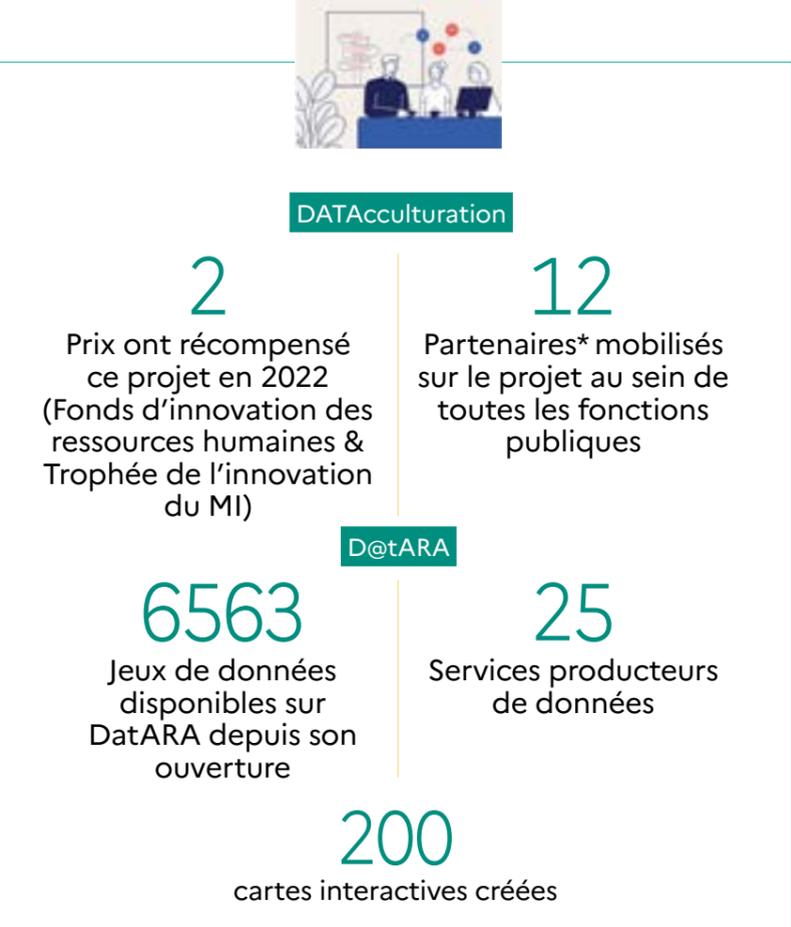
DATAcculturation est un kit pédagogique visant à sensibiliser les agents publics à la donnée et à l'open data. Il se compose de 5 vidéos courtes, d'un guide de sensibilisation et d'ateliers décalés, les cafés de la data. Ce projet est l'aboutissement de près

d'un an de travail mené par le SGAR et ses partenaires. Les supports du kit DATAcculturation sont disponibles en libre accès pour que toutes les administrations puissent s'en saisir.

D@tARA : plateforme régionale des données ouvertes de l'État

La plateforme de partage de données publiques DatARA centralise les données géographiques et open data des services de l'État en région Auvergne-Rhône. C'est un maillon es-

sentiel de la politique de partage des données des services de l'État. Un important travail a été réalisé en 2022 pour renouveler sa gouvernance et son animation.



* préfectures de région Bretagne et Occitanie, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, IGN, IRA de Lyon, Mégalis Bretagne et Métropole de Lyon

● L'accompagnement des agents publics

La Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes pilote un réseau de conseillers(ères) mobilité carrière pour accompagner les agents publics dans leurs projets de mobilité et d'évolution professionnelle, sur tout le territoire.

Les rencontres interministérielles de la mobilité 2022

Au printemps, le réseau a animé une semaine de webinaires afin d'aborder les différentes facettes de la construction de son projet professionnel :

- du bilan de parcours à la mobilisation des outils – RH, formation, cumul d'activités, réseaux sociaux, PEP -
- de l'identification de ses compétences et de ses motivations à une meilleure connaissance de soi et d'autres environnements professionnels.

A l'automne, il est parti en « tournée » dans les départements, sous forme de course de relais, afin de permettre aux agents, en l'espace

d'une journée, de :

- cheminer vers leur projet avec l'expo « L'évolution professionnelle, parlons-en ! » (créée par la PFRH Normandie et le Moutard),
- parler « compétences transversales » avec la découverte d'une Box créée par les PFRH Paca et Corse,
- découvrir une boîte à outils pour construire son avenir professionnel,
- avoir un entretien individuel avec un(e) conseiller(ère).





L'action de l'État en Auvergne- Rhône-Alpes

Bilan & chiffres clés
2022

Secrétariat général pour les affaires régionales
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
33 rue Moncey, 69003 LYON
04 72 61 65 91 - sgar@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

Mars 2023